

Imprimé à adresser directement au Conseil départemental de l'Ordre qui fera suivre à l'ARS

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer la spécialité

(3) Joindre la licence de remplacement (année scolaire en cours)

(4) Apposer le cachet du médecin demandant le remplacement, dans la case correspondante ci-dessous.

Obj. : Remplacement par un étudiant

Madame ou Monsieur le Directeur de l'ARS du Centre,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon intention de me faire remplacer :

du

au

Motif du remplacement (1) :

☐ congés

☐ raison de santé

☐ enseignement

☐ fonctions électives

☐ formation

☐ remplacement de garde

Par Mme, Melle, M.

Adresse :

Titulaire d'une licence de remplacement en (2)

N° du CDO de délivrée le
en cours de validité pour ces dates (3).

N° URSSAF :

Je certifie et atteste par la présente avoir demandé et vérifié que mon remplaçant a bien une assurance en RCP en application de la Loi 2002-303 du 4 mars 2002.

Je demande au Conseil départemental d'Eure-et-Loir de l'Ordre des médecins, de bien vouloir vous donner son avis favorable.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

À
le
(signature)

AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS	VALIDATION ARS	CACHET DU MÉDECIN (4) <i>attention à la lisibilité</i>

Le CD-28 de l'Ordre des médecins vous recommande l'utilisation du contrat de remplacement : c'est à partir du contrat que s'établira toute conciliation en cas de litige. Il en existe des modèles proposés par le Conseil National de l'Ordre (www.conseil-national.medecin.fr).

Attention les remplacements réguliers font l'objet d'une demande d'autorisation motivée.